



De L'A.L.A.T.
EST AQUITAINE

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'AA ALAT EST AQUITAINE
LE SAMEDI 4 avril 2020**

L'assemblée générale ordinaire de notre AMICALE DES ANCIENS DE L'ALAT EST AQUITAINE aura lieu le samedi 4 avril 2020 dans la salle de réunion de l'aéroport PAU PYRENEES.

A partir de 10H00 l'accueil des participants se fera autour d'un café puis à 10H30 débutera l'AG. L'accès à la salle de l'assemblée générale se fait par le bar de l'aéroport. L'assemblée générale sera suivie au même endroit d'un apéritif, puis, pour ceux qui souhaitent rester déjeuner, d'un repas pris en commun au restaurant de l'aéroport au prix de 28 €.

Le parking sera remboursé sur présentation du ticket de parking

La présence de tous est vivement souhaitée afin de marquer votre soutien à l'action du conseil d'administration.

En cas d'absence il vous est demandé de bien vouloir remplir le pouvoir joint en annexe.

ORDRE DU JOUR AG ORDINAIRE

Vérification du quorum
Rapport moral et d'activités
Bilan des adhésions
Bilan financier et budget prévisionnel
Prévisions d'activités 2020/2021
Questions diverses
Adhésion à l'entraide ALAT
Election du tiers sortant du conseil d'administration
Clôture de l'AG

Seuls les sujets ci-dessus seront traités. Toutefois si un membre souhaite soulever une autre question elle devra être adressée au secrétaire avant le 28 mars 2020.

Election du tiers sortant du conseil d'administration.

Membres sortants se représentant : CECCHETTO Jean-Pierre, FARRUGIA Armand, BELOT Alain, FERNANDEZ Michèle, BRASSIER Lucien.

Membres ne se représentant pas : DAUBANES Yves, SOUK Michel.

Suite au départ de messieurs DAUBANES et SOUK, le conseil d'administration ne sera plus composé que de 13 membres. En conséquence, les adhérents volontaires pour faire partie du conseil d'administration sont les bienvenus et priés de se faire connaître avant le 28 mars 2020 auprès du président ou du secrétaire.

La cotisation 2020 de notre amicale est de 28€, dont 2€ pour l'entraide ALAT (14€, dont 1€ pour l'entraide ALAT, pour les veuves et les double cotisants). Elle est due au 1er janvier 2020 ; la quote-part pour l'entraide ALAT est gérée par le trésorier afin de participer aux dons en cas d'événement grave (ex : l'accident au Mali en novembre 2019).

Le président
Claude MAITROT

BULLETIN DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'AA ALAT EST AQUITAINE
DU 4 avril 2020

NOM : Prénom :

Je participerai à l'assemblée générale : **OUI** **NON** (Rayer la mention inutile)

Je participerai au repas : **OUI** **NON** (Rayer la mention inutile)

Accompagné de : (nb. de personnes)

Ci-joint un chèque de :

Participation € **X**..... =€

Libellez votre chèque à l'ordre de « AA ALAT EST AQUITAINE »

Adressez votre réponse au secrétaire **avant le samedi 28 mars 2020 dernier délai** :

PECOT Alain, 3 lotissement Lous Baradats - 64230 SAUVAGNON

pecot64@orange.fr

Tél : 05 59 33 79 77 (si absent, laisser votre message sur le répondeur)

POUVOIR DE REPRESENTATION

Je soussigné(e) (*).....

Membre de l'AA ALAT EST AQUITAINE et à jour de mes cotisations

Donne POUVOIR à Mr ou Mme

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire convoquée le :

Samedi 4 avril 2020 à 10h00

Aéroport de PAU PYRENEES

En conséquence, assister à l'assemblée générale, prendre part aux délibérations et aux votes et à toute action qui s'avèrerait nécessaire à la tenue de l'AG.

Fait à :Le :

Signature

Adressez votre pouvoir :

Au siège social (voir ci-dessous)

Ou au secrétaire (Adresse sur le bulletin de participation ci-dessus)

(*) Le signataire du pouvoir indiquera son NOM et Prénom